

Drug market and crime workbook (Marchés et criminalité)

2022

France

Contributors

Michel Gandilhon, Caroline Protais, Sabrina Cherki (OFDT)

Rapport national 2022 (données 2021) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : Julien Morel d'Arleux

Coordination éditoriale et rédactionnelle : Esther Thiry

Contribution aux workbooks

1. *Politique et stratégie nationale* : Cristina Díaz Gómez
2. *Cadre légal* : Margaux Blanchon, Caroline Protais
3. *Usages de substances illicites* : Olivier Le Nézet, Sabrina Cherki, Clément Gérôme, Michel Gandilhon, Eric Janssen
4. *Prévention* : Carine Mutatayi, Caroline Protais
5. *Prise en charge et offre de soins* : Anna Ndiaye, Léo Bouthier, Sabrina Cherki, Clément Gérôme
6. *Bonnes pratiques* : Anna Ndiaye, Carine Mutatayi
7. *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anna Ndiaye, Léo Bouthier, Sabrina Cherki
8. *Marchés et criminalité* : Michel Gandilhon, Caroline Protais, Sabrina Cherki
9. *Prison* : Caroline Protais, Anna Ndiaye, Julien Morel d'Arleux
10. *Recherche* : Maitena Milhet, Isabelle Michot

Relecture (version française) : Julien Morel d'Arleux ; Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et les chargés de mission de la MILDECA.

Relecture (version anglaise) : Anne de l'Eprevier

Références bibliographiques : Isabelle Michot

Références législatives : Margaux Blanchon, Anne de l'Eprevier

Sommaire

T0. Summary	3
T1. National profile	5
T1.1. Drug market	5
T1.2. Drug related crime	12
T1.3. Drug supply reduction activities	13
T2. Trends	14
T3. New developments	20
T4. Additional information	20
T5. Sources and methodology	22

T0. Summary

National profile

- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)
- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)
- Key drug supply reduction activities (a summary of T1.3)

Domestic drug market (summary of T1.1.1 & T1.1.2)

L'herbe de cannabis est la principale substance illicite dont la production est observée en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement, en métropole, le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer à partir des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle l'est aussi par ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guadeloupe, Martinique et Guyane) à proximité des grandes zones de production (Colombie, Bolivie, Pérou) et de transit de la cocaïne (Venezuela, Brésil, Suriname).

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne, tandis que l'herbe de cannabis est importée principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique.

La cocaïne consommée en France est produite essentiellement en Colombie. Elle transite, par la voie maritime, au sud par l'Espagne (Algerias) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg). Depuis quelques années, la cocaïne transitant notamment par le Brésil et le Venezuela puis les Antilles françaises pénètre également sur le continent européen par les ports européens et français dont principalement celui du Havre. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation depuis 2011.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas.

National drug law offences (summary of T1.2)

En 2021, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est de 189 713 (contre 132 046 en 2020). Ainsi, sur 10 personnes mises en cause pour une infraction à la législation sur les stupéfiants, 8 le sont pour usage simple. Le nombre des personnes impliquées pour des faits de trafic en 2021 en métropole est de 17 822, en hausse par rapport à 2020 (14 791), celui des usagers-revendeurs de 16 845 (contre 14 844 en 2020). En 2010 (dernière année pour laquelle on dispose du produit en cause), 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)

Le plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) insiste sur l'importance de la mise en place d'une réelle stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice). Une priorité importante est accordée à la lutte contre le blanchiment, question majeure dans le cadre d'un marché français des drogues dynamique. L'enjeu de la coopération internationale est également particulièrement mis en avant compte tenu notamment de l'importance du rôle des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe ainsi que la collectivité d'outre-mer Saint-Martin) dans l'approvisionnement du marché métropolitain de la cocaïne. Les actions françaises à l'internationale reposent principalement sur les réseaux d'attachés de sécurité intérieure, d'attachés douaniers et de magistrats de liaison implantés dans les principaux pays de production et de transit. Enfin, l'accent est mis sur la prévention afin d'éviter l'entrée des plus jeunes et notamment des mineurs, dans les trafics locaux très présents dans les grandes métropoles.

Au mois de février 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé officiellement la création de l'OFAST (Office antistupéfiants), qui succède à l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants). Cette création correspond à la volonté de l'État d'accroître la coopération entre les différents services en charge de l'application de la loi : police, douanes, gendarmerie et justice. L'OFAST est organisé en trois pôles « stratégie », « renseignement » et « opérationnel », pour répondre aux trois missions « comprendre », « cibler », et « agir ». Ils sont dirigés respectivement par une administratrice des douanes, un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. L'adjoint à la cheffe de l'office est issu de la magistrature. L'OFAST compte onze antennes régionales, cinq détachements territoriaux. Depuis le 30 septembre 2020, 104 cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS) ont été déployées sur tout le territoire, soit une par département. Une de leurs missions est d'établir une cartographie des points de deal présents sur le territoire français et de leur évolution sur une base trimestrielle. En 2021, le gouvernement a annoncé la création d'un portail de signalement permettant aux citoyens de communiquer à la police et la gendarmerie des informations concernant les trafics de stupéfiants et leurs acteurs. Ces informations sont ensuite transmises aux CROSS pour traitement. Ce dispositif devrait être pleinement opérationnel au cours de l'année 2022.

Par ailleurs, l'importance des trafics dans les ports et aéroports a conduit l'OFAST et les douanes à créer des CROSS THEMATIQUES portant sur les activités portuaires, aéroportuaires et postales.

En outre, afin d'augmenter les confiscations des avoirs criminels liés aux trafics de stupéfiants, le gouvernement a décidé le 1^{er} janvier 2021, de renforcer les moyens de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) en ouvrant deux antennes régionales à Lyon et Marseille. En 2022, deux autres antennes régionales sont en voie d'être créées.

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1. Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

- T1.1.1. Please describe any domestic production of drugs within your country by drug.
For synthetic drugs please include also processing stages such as tableting operations.

L'herbe de cannabis est la principale substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir du début des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et de cultures à visée commerciale animées par des particuliers (INHES and MILDT 2009).

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués :

- Des cannabiculteurs, plus ou moins occasionnels, dont le nombre est estimé entre 150 000 et 200 000 personnes (OFDT 2019), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels à la tête de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Gandilhon *et al.* 2019), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

- T1.1.2. Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not. Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant pour grande partie par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit passer sur son sol des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite pour atteindre les marchés espagnol et italien.

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient quasi exclusivement du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. En 2018, sur les 85,3 tonnes de résine saisies par la police, près de 84 % provenaient de ce pays (OCRTIS 2019). Elle peut arriver également directement du Maroc via notamment la ligne maritime Tanger-Marseille. L'herbe de cannabis saisie en France, outre celle produite sur le territoire national, provient principalement d'Espagne, et dans une moindre mesure des Pays-Bas et de Belgique. Depuis 2013, d'autres routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français apparaissent, notamment depuis la Libye. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, l'utiliseraient de plus en plus comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale (Europol 2017). Plus marginalement, émergent en France un marché de la résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe (Weinberger *et al.* 2019).

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial (UNODC 2022). Pour parvenir en France, une fois le continent européen atteint, elle transite essentiellement au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Depuis quelques années, le port du Havre devient une porte d'entrée de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique notamment par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone de rebond de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014b; Gandilhon and Weinberger 2016). Le produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles. La ligne maritime entre le port de Santos au Brésil et Le Havre joue également un rôle croissant dans l'alimentation du marché français. Ainsi, en 2018, le Brésil est, pour la deuxième année consécutive, le premier pays de provenance de la cocaïne saisie en France. La Guyane s'affirme de plus en plus comme une source importante de la cocaïne destinée à la France et dans une moindre mesure aux Pays-Bas. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole y est en augmentation depuis 2010.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite essentiellement, après avoir traversé l'Iran, via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte les routes africaines qui passent par l'Afrique de l'Est (Kenya), voire l'Afrique du Sud. En 2018, l'Afrique du sud se situe au quatrième rang des pays d'acquisition de l'héroïne dont la provenance est connue (OCRTIS 2019). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines et MDMA/ecstasy

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3. Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2018, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) est estimé à 2,7 milliards d'euros (Mds€) (Insee 2018).

En 2020, l'OFDT a publié une nouvelle estimation du chiffre d'affaires du cannabis en France fondé sur les dépenses en 2017 des consommateurs âgés de 18 à 64 ans et ceux de 17 ans. Celui-ci s'élèverait au minimum à 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2010 (Spilka and Legleye 2020).

Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent le rôle majeur de l'Espagne comme porte d'entrée et zone rebond de la cocaïne destinée au reste de l'Europe occidentale, où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. C'est en effet dans le sud de la péninsule ibérique qu'elles négocient en gros la résine auprès des grossistes métropolitains et blanchissent l'argent engendré par le trafic. Les observations policières font également état de l'importance croissante de Barcelone comme marché de gros secondaire de la résine de cannabis pour le crime organisé français.

Le deuxième facteur important tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires. Par exemple à Marseille, la cocaïne est présente et disponible dans la totalité des points de vente situés dans les quartiers du nord de la ville spécialisés dans la revente de résine et d'herbe de cannabis.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Le marché des drogues français est de plus en plus influencé par les trois départements d'outre-mer situés à proximité des zones de production de la cocaïne, notamment la Colombie.

Deux grands types de vecteurs alimentent la France métropolitaine depuis l'Amérique latine et les Antilles : le maritime et l'aérien.

Le vecteur maritime est de loin le premier et ne cesse de croître. Près de 84 % des saisies de cocaïne réalisées en 2021, contre 73 % en 2020 (OFAST 2022a), interviendraient sur ce vecteur avec un rôle majeur joué par les conteneurs, qui restent le mode de dissimulation privilégié des trafiquants.

La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain *via* notamment la voie maritime (Obradovic 2020). À cet égard, compte tenu de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs qui le relie aux Antilles françaises et à l'Amérique latine, le port du Havre constitue une

porte d'entrée importante de la cocaïne sur les marchés français et européen à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam, Anvers et dans une moindre mesure Hambourg. L'année 2021 a été marquée, avec 10,3 tonnes saisies, contre 3,9 tonnes en 2020, par le plus haut niveau jamais enregistré. Cependant, au vu des saisies de cocaïne réalisées dans ces trois ports, Le Havre reste beaucoup moins touché que les ports hollandais et belges. Ainsi, en 2021, 89,5 tonnes de cocaïne ont été interceptées dans le port d'Anvers et 70,5 tonnes dans celui de Rotterdam. D'autres ports en France ont été le théâtre de saisies importantes de cocaïne en 2021 : Dunkerque avec 1,5 tonne, soit une progression de 37 % par rapport à 2020, et Saint-Nazaire.

Le deuxième grand vecteur est l'aérien avec environ 23 % des saisies de cocaïne en 2020 et 30 % en 2019. Au cœur des routes aériennes, le rôle de la Guyane ne cesse de grandir au point que la ligne qui part de Cayenne vers la métropole est l'une des principales routes d'acheminement de la cocaïne en France. Le renforcement du contrôle des liaisons aériennes entre Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam est probablement une des causes majeures du rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement en cocaïne de la métropole. Étant le seul aéroport avec des vols directs quotidiens pour la France (et donc l'Europe de l'Ouest), la Guyane constitue en outre, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international. En conséquence, les autorités françaises ont augmenté le contrôle entre Cayenne et Paris depuis la mise en œuvre du plan « mule » en 2018.

En parallèle du rôle prédominant des narcotrafiquants surinamais, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir depuis Cayenne vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. En 2018, les services de police notent une collaboration croissante de ces réseaux avec le milieu criminel qui contrôle le marché de la cocaïne et du crack. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté moyenne d'environ 65 % en 2017) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kilo) que celle acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir. Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). D'une manière générale, en 2021, les saisies de stupéfiants, 20,9 tonnes, opérées par les Douanes sur le fret express et postal ont progressé de 35 % et viennent illustrer « l'utilisation accrue de ce vecteur par les réseaux criminels » (DGDDI 2022).

Le trafic de l'héroïne en France est très atomisé et relativement diversifié. À côté des organisations criminelles turques, on y trouve des petites équipes originaires de la périphérie des métropoles qui s'alimentent aux Pays-Bas. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis quelques années, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes investis à la fois dans le marché de gros et de détail. Ceux-ci tendent à s'implanter dans d'autres régions comme la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

T1.1.4. Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices

- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas, sauf pour de rares exceptions, une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014a).

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle croissant du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis.

En 2021, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élève en France métropolitaine à 32 500 euros (€) contre 33 500 € en 2020. Depuis le pic de la décennie 2010 atteint en 2014 le prix de gros a diminué de plus de 7 %. Un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises et en Guyane, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 7 500 le kilo.

En 2021, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 3 500 € le kg, 4 250 € pour l'herbe. Depuis 2010, les prix de la résine et de l'herbe ont augmenté, respectivement de (+ 40 %) et (+ 54,5 %). Le prix de gros de l'héroïne est en augmentation puisqu'il s'établit en 2021 à 14 500 euros contre 13 625 € en 2020 (Ministère de l'Intérieur and Police nationale 2022).

T1.1.5. Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Note sur les prix/pureté obtenus via le dispositif SINTES

Les teneurs moyennes et médianes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et respectent des motifs de collectes précis (biais de sélection). De plus, le nombre d'échantillons est trop faible pour leur conférer une représentativité. Pour exprimer de façon la plus juste les données statistiques et faciliter leur compréhension, les étendues interquartiles y sont présentes. Il convient donc de traiter les données SINTES avec prudence comme d'autres données issues de dispositifs de surveillance épidémiologique.

Cannabis

En 2021, d'après l'Office antistupéfiants (OFAST), le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 10 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7 € et 12 €. Celui de la résine de cannabis s'élève à 8 € (voir tableau en T2.1).

La teneur moyenne de la résine de cannabis saisie (données issues du fichier STUPS®) est en légère augmentation en 2021, 27,7 % contre 26,5 % en 2020.

Pour le dispositif SINTES de l'OFDT, la teneur moyenne en THC des échantillons de résine est de 13,23 % (IQR : [5,0 – 17,3]). Cette chute de la teneur en THC s'explique par une

augmentation de la collecte d'échantillons avec une suspicion d'adultérations aux cannabinoïdes de synthèse.

L'observation est identique avec le cannabis sous forme d'herbe, avec une teneur moyenne de 6,3 % (IQR : [1 –11]) pour 28 échantillons avec une quantification de THC réalisée.

Les suspicions d'adultérations sont établies lorsque le taux de THC est faible malgré le signalement d'effets indésirables évocateurs d'une intoxication aigüe à des cannabinoïdes.

Sur les évolutions du marché de cannabis :

Le laboratoire central des douanes a noté une augmentation de 38 % de leurs saisies sur le cannabis, dû essentiellement aux produits dérivés dit de « bien-être » (huile, gomme, etc.). Alors que ce phénomène était perçu en Union Européenne depuis presque deux ans (EMCDDA 2020), c'est en 2020 que ce phénomène devient autant remarquable en France. La situation légale du CBD dans le pays a pu freiner son développement (voir T.3.1 des Workbooks [« Politique et stratégie nationale »](#) et [« Cadre légal »](#) 2021).

On note également comme autres modifications :

- Depuis fin 2020, il y a le développement d'une offre de résines concentrées, rapportée par les sites de Rennes, Lyon et les forums de discussions en ligne. Plus que de variétés avec un fort taux de THC, il est davantage question de résines obtenues avec des passages répétés dans plusieurs tamis, de plus en plus fins, ou bien de techniques artisanales permettant d'extraire un maximum de THC (Ice-O-lator, Rosin, 3x...). Cette offre est proposée à des prix supérieurs au marché classique de la résine. Ce phénomène est confirmé en 2021 par l'augmentation du nombre de saisies en France de résine « filtrée » dont les taux de THC peuvent atteindre 40 à 60 % pour des prix deux à trois fois plus élevés que les résines classiques (Ministère de l'Intérieur and Police nationale 2022).
- Il est à noter la circulation d'herbe avec de faibles taux (voire inexistant) de THC. Au sein de cette catégorie, on en distingue deux types, l'une qui concerne des plants de cannabis d'une variété propice au CBD, avec des taux relativement élevés pour ce dernier, et une autre avec pratiquement aucun phytocannabinoïdes présents. Plusieurs hypothèses sont envisagées pour expliquer la circulation de cette herbe :
 - o Une part des saisies d'herbe dites CBD se fait à proximité de la Suisse et pourrait provenir du marché de cette dernière, elle pourrait correspondre à des cultures qui se sont avérées avoir un taux de THC supérieur ou égal à 1 %, qui correspond au seuil d'illégalité du produit en Suisse (où le taux légal de THC doit être strictement inférieur à 1 %).
 - o Le marché d'herbe en provenance de l'Albanie pourrait aussi participer à cette offre, sans distinction sur les taux de cannabinoïdes.
 - o Une part de ces herbes à faible taux pourrait aussi être issue du développement sur le territoire français de produits obtenus par extraction (soit des produits de type BHO (Butane Hash Oil) générant de la *wax*, *shatter*, ou résines fortement dosées, encore peu observés en France. Une fois que les têtes de la plante ont été traversées par la substance utilisée pour l'extraction, elles peuvent continuer d'apparaître comme visuellement intactes.
- Enfin, la circulation d'une herbe avec un faible taux de cannabinoïdes naturels et contenant des cannabinoïdes de synthèse est également observée, le plus souvent le MDMB-4en-PINACA. Bien que ce produit soit identifié sur plusieurs régions début 2021 (Detrez 2020), il est en priorité concentré sur le pourtour du bassin du Rhône.

Le phénomène d'adultération observé en 2020 s'est poursuivi en 2021, avec des collectes de produits adultérés sur tout le territoire.

Cocaïne

D'après l'OFAST, le prix médian du gramme de chlorhydrate de cocaïne ne cesse de diminuer depuis 2018. En 2021 il s'élève à 65 € contre 66 € en 2020, 67 € en 2019 et 70 € en 2017/2018.

La teneur moyenne des saisies (marchés au détail, semi gros, gros) est de 66,1 % en 2021, en augmentation par rapport à 2020 (63,5 %) avec un taux maximum de 100 % (SNPS 2022). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 g) en 2019 était de 60,3 %.

En 2021, la teneur moyenne en cocaïne des échantillons collectés dans le cadre du dispositif SINTES (n = 71) est stable, à 67,4 %.

Cependant, la médiane des échantillons est à 73,3 %. Par ailleurs, 25 % des échantillons quantifiés ont une teneur supérieure à 85 % (étendue interquartile : [49,5 – 85]). Ces observations sont à mettre en regard avec les motifs de collecte SINTES associés que sont les effets inattendus et indésirables.

Héroïne

D'après l'OFAST, en 2021, le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 33 €. Depuis 2010, où celui-ci tournait autour de 40 €, il s'agit du niveau le plus bas.

La teneur moyenne des saisies d'héroïne brune en 2021, à savoir 16,9 % est en nette diminution par rapport à 2020 (20,3 %). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 g) en 2019 était de 21,9 %. Les collectes réalisées via le dispositif SINTES avaient une teneur moyenne de 21,4 % (70 échantillons dont 58 quantifications) contre 13,5 % en 2019.

Les collectes réalisées via le dispositif SINTES (n = 59) confirment les observations 2020 de teneurs faibles en héroïne dans les échantillons, avec une teneur médiane à 11 % et une teneur moyenne à 16,3 % (étendue interquartile : [7,7 – 21]).

MDMA/ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2021, selon l'OFAST, le prix médian pour un comprimé d'ecstasy est stable par rapport aux années précédentes, à 10 euros. Ce prix de détail ne traduit cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €.

Les données obtenues via les saisies analysées par le Service national de police scientifique en 2021 donnent une teneur moyenne des comprimés de MDMA s'élevant à 31,5 %, contre 33,3 % en 2020 (SNPS 2022). En 2021, le comprimé d'ecstasy contenait en moyenne 141 mg de MDMA soit bien au-dessus du seuil de toxicité évalué à 120 mg par l'OFDT.

En 2021, 17 échantillons de MDMA ont été collectés par le dispositif SINTES.

La majorité des échantillons collectés étaient sous forme de comprimés (n = 12). Les échantillons les plus concentrés sont une poudre à 98 % et des cristaux à 83 %. La teneur moyenne des comprimés (n = 11 quantifications) était de 36,9 %.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2020, l'OFDT ne dispose exceptionnellement pas des chiffres de la police nationale et de la gendarmerie. Le nombre de saisies reste cependant à la hausse, avec 1 666 saisies

ou contrôles¹ liés à 126 NPS différents² (contre 1 255 saisies et contrôles en 2019 pour 111 NPS).

Le trio de tête des familles les plus souvent observées est légèrement modifié. Si les cathinones restent les plus représentées (485 saisies portant sur 27 molécules), les cannabinoïdes repassent devant les arylcyclohexylamines, ce qui n'était plus le cas depuis 2015 (respectivement 471 saisies sur 25 molécules et 334 saisies devant 7 molécules).

La kétamine (303 saisies, 728 kilos), la 3-MMC (305 saisies pour 5 kilos), et la DMT (29 saisies pour 24,5 kilos) restent dans les 10 substances les plus saisies depuis 2014. La 4-MEC disparaît du classement et d'autres molécules apparaissent pour la première fois, ou réapparaissent comme le GHB (33 saisies, pour 5 litres), le JWH-210 (223 saisies, 16 kilos) et le 2C-B (32 saisies pour 2 022 comprimés).

Le classement de tête entre les substances les plus souvent saisies présente quelques discordances avec celui des substances saisies dans les plus gros volumes, c'est le cas pour des NPS au sens strict, comme la 3-CMC (28 saisies, 9 kilos), l'euthylone (12 saisies 3,7 kilos), l'alpha-PHP (14 saisies 3,1 kilos) et le MDMB-4en-PINACA (14 saisies 2,7 kilos) un cannabinoïde particulièrement impliqué cette année dans des signaux importants sur le territoire (Voir A T.1.2.4 [Workbook « Usages » 2021](#)).

Le classement est aussi rendu malaisé par la forme « comprimé », très présente en 2020 (celle-ci est alors comptabilisé en unités et non en kilo), comme c'est le cas pour le 2C-B, mais aussi le 1cP-LSD (12 saisies, 307 unités), la 3-MMC à nouveau (22 saisies, 250 unités), ou la méphédronne (la 4-MMC, 203 unités en 1 saisie) – qui n'est pratiquement plus observée depuis plusieurs années.

Ce sont surtout des médicaments (par ailleurs suivis par l'EMCDDA), comme la prométhazine (utilisée pour la confection du « lean »), des NPS dérivés de médicaments, comme le flualprazolam (dérivé de la benzodiazépine médicamenteuse alprazolam, légalement commercialisée), ou bien des médicaments sans autorisation de mise sur le marché (tel que le carisoprodol), qui changent considérablement la nature des saisies les plus importantes en termes de quantités (Voir T3).

T1.2. Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

T1.2.1. Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2021, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est d'environ 190 000. En dehors de ces infractions pour usage (plus de 80 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause près de 17 000 personnes pour usage-revente et 18 000 pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

¹ Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

² Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA. Elles incluent toutefois des produits qui sont anciens et correspondent mal à l'idée de « nouveauté » présente dans la définition européenne, tels que la kétamine, la DMT ou le GBL.

En 2020, selon le ministère de la Justice, les condamnations prononcées pour ILS en infraction principale (unique ou multiple) représentent 11,5 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit environ 54 000. Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (54 %), détention-acquisition (42 %), offre et cession (3 %), commerce-transport (1 %), trafic-import-export (32 cas), aide à l'usage par autrui (27 cas) et autres ILS (236 cas). Le recours aux peines d'emprisonnement est majoritaire dans la réponse donnée aux infractions de détention-acquisition (85 %) alors que celles d'usage sont sanctionnées principalement par des amendes (77 %). Le nombre de compositions pénales réussies pour infractions à la législation sur les substances vénéneuses, stupéfiants et produits dopants effectuées en 2021 s'élèvent à 6 550.

T1.2.2. Optional. If possible, summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que près de 24 % des délits de la circulation routière, mais son volume a plus que doublé entre 2013 (18 827) et 2020 (43 546). À titre de comparaison, en 2020, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 37 % des délits de la circulation routière.

En 2019, le montant des avoirs criminels appréhendés dans le cadre d'infractions à la législation sur les stupéfiants s'élevait à près de 78,5 millions d'euros contre près de 63 millions d'euros en 2018.

Le montant du Fonds de concours, composé du produit des cessions de biens confisqués dans le cadre des procédures pénales d'affaires de stupéfiants s'élève à 19,8 millions d'euros en 2020.

Depuis mars 2021, le ministère de la justice a déployé des antennes territoriales de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) à Lyon et Marseille pour en renforcer l'efficacité. Deux autres doivent être mises en place d'ici la fin de l'année 2022.

T1.3. Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1. Please comment on drug supply reduction activities within your country. Please structure your response in terms of: a) the key priorities of supply reduction
b) areas of activity of supply reduction
c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 (voir T.1.1.1 du [Workbook « Politique et stratégie nationale » 2018](#)) comprend un axe fort relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la coordination des services qui luttent contre le trafic de drogues
- Diversifier les stratégies de lutte contre le trafic en renforçant notamment les capacités d'analyse criminelle des services de la police judiciaire
- Renforcer la coopération internationale
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et les sanctions patrimoniales des enquêtes judiciaires
- Développer la prévention notamment auprès des jeunes afin d'éviter l'entrée dans les trafics (Gandilhon 2016).

Concernant l'aspect opérationnel, se référer au [T1.3.1. du Workbook « Marchés et criminalité » 2021](#).

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

T2.1. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:

- seizures (by weight bin if possible)
- price (wholesale and retail if possible)
- purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Depuis 20 ans, l'offre de drogues en France connaît de fortes mutations par la grande diversification des produits proposés et par un contexte beaucoup plus concurrentiel. Selon le ministère de l'Intérieur, la France, territoires d'outre-mer compris, comptait à la fin de l'année 2021 près de 3 325 « points de deal » définis comme des points de vente permanents et structurés situés dans l'espace public (Premier ministre 2022). Cela entraîne une hétérogénéité croissante des acteurs investis dans l'offre, tandis que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) favorise un renouvellement des formes d'organisations des réseaux et de nouvelles relations avec les usagers.

Le niveau des saisies montre que les quantités interceptées ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années même si les rythmes de progression diffèrent selon les substances.

Tableau 1 : Quantités annuelles moyennes saisies en France par décennies (OFDT/OFAST)

	1991-2000	2001-2010	2011-2020
Cocaïne (kg)	1 841	5 387	11 109
Héroïne (kg)	446	738	900
Ecstasy (comprimés)	657 220	1 254 725	1 071 254
Cannabis (herbe + résine) (kg)	49 175	69 577	78 983
Ratio herbe/cannabis (%)	5,5 %	5,6 %	23,3 %
Résine de cannabis (kg)	46 465	65 642	60 541

Plusieurs phénomènes expliquent le recours plus visible aux NTIC depuis une décennie. D'une part, les politiques de rénovation urbaine dans certains quartiers périphériques des grandes métropoles ont visé non seulement à rénover le bâti, mais aussi à réduire les zones de deal. Ces évolutions ont conduit de nombreux réseaux à se constituer des fichiers clientèle afin de garder le contact avec les usagers et assurer ainsi la pérennité du deal. Les livraisons à domicile se sont également développées, avec notamment des « cocaïne call centre » ou/et des centrales d'achat. Dans la région parisienne, le phénomène s'est beaucoup développé en Seine-Saint-Denis où la brigade des stupéfiants démantèle chaque année plusieurs dizaines de centrales d'achat. Leur activité ne se limitent pas seulement à la cocaïne. Du cannabis (sous sa forme résine ou herbe) et de l'ecstasy peuvent être aussi proposés. La plupart de ces centrales sont le prolongement des activités des trafics de « cités », lesquelles s'adaptent clairement aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel. Le phénomène se développe dans la plupart des métropoles françaises. Une enquête en ligne menée en 2021 auprès d'usagers actuels de cannabis et de cocaïne (au moins un usage au cours de l'année), montre qu'une proportion significative d'entre eux, notamment ceux qui consomment le plus intensément, est susceptible d'avoir recours à la

livraison à domicile : respectivement 32 % et 35 %. Ce mode d'obtention est même le plus fréquent parmi les usagers de cocaïne (données non publiées). Outre les livraisons à domicile, le recours à l'internet favorise le trafic par voie postale. Plus récemment, le démantèlement de plateformes de vente francophones ou internationales a aussi démontré la pérennisation de ce marché. En France, les opérations sur Internet sont menées par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) en collaboration avec l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'Information de la communication (OCLCTIC) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Cela ne concerne pas que les NPS, mais touche également des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, l'héroïne, voire la méthamphétamine (Cadet-Taïrou *et al.* 2015).

Le développement de la revente à domicile ou le recours à Internet ne signifient pas la fin du modèle traditionnel de revente directe implanté dans les quartiers populaires. Celui-ci ne cesse de s'adapter aux aspirations et aux profils changeants des consommateurs. Ainsi, le modèle mono-produit est en voie de disparition. Même si certains trafiquants restent encore focalisés sur la résine de cannabis, le passage à une offre multi produits fondées sur deux produits majoritaires, la résine de cannabis et la cocaïne de plus en plus systématiquement associés, se traduit par :

- L'externalisation de certaines fonctions comme le convoyage de produits, de plus en plus réservé à des équipes spécialisées ;
- La démultiplication des lieux de stockage, voire du *zéro stock*, destiné à la fois à surmonter les problèmes de stockage et à amortir l'effet des grosses saisies ;
- La *flexibilisation* du travail par le recours au travail à la journée ou encore au travail posté quand le lieu de revente est ouvert 24h/24 et que les vendeurs se relaient. Pour ce faire, les réseaux n'ont qu'à puiser dans le vivier important des jeunes précaires, issus parfois de l'immigration la plus récente, qui vivent à la périphérie des métropoles. Les sites TREND de Lille, Paris et Rennes insistent sur le recrutement de mineurs en situation de déscolarisation. Une autre stratégie des trafiquants consiste à recruter de plus en plus fréquemment des guetteurs, des vendeurs et, depuis 2020, des chefs d'équipe, à l'extérieur du quartier, voire de la ville ou de la région où est implanté le point de vente. La présence de femmes au sein de réseaux semble par ailleurs s'accroître en 2020 et ne plus se cantonner à des fonctions subalternes (petites missions de ravitaillement, nourrices). Certaines occupent des postes de vendeuse et, plus souvent, de livreuse à domicile. Dans ce dernier cas, leur embauche vise à se prémunir des risques d'arrestation par les forces de l'ordre, qui concentrent davantage leur contrôle sur des hommes.

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en mutation avec une part de plus en plus importante de l'herbe dans les consommations. En 2020, 61 % des fumeurs de cannabis déclaraient avoir fumé de l'herbe de cannabis lors de leur dernière consommation contre 37 % de la résine (Le Nézet *et al.* 2021). En matière d'offre également la situation évolue avec le rôle accru de l'Espagne, devenue un producteur important d'herbe de cannabis, comme source d'approvisionnement majeure du marché français. Ainsi, en 2019 près de 90 % de l'herbe saisie en France provenait d'Espagne. La crise du Covid-19 a semble-t-il encore accéléré les tendances avec la pénurie de résine de cannabis constatée par les services de l'application de la loi pendant le premier semestre 2020 et l'afflux d'herbe de cannabis en provenance d'Espagne. Ainsi en 2020, les saisies de résine de cannabis ont diminué de plus de 32 %, tandis que celles d'herbe progressaient de 54 % pour atteindre avec 46 tonnes un niveau sans précédent après le record de près de 30 tonnes atteint en 2018. L'herbe représente en 2020, même si ce niveau est largement le produit des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, près de 48 % des saisies totales de cannabis contre 6 % en 2012.

La fermeture des frontières du Maroc pendant une bonne partie de l'année 2020 et celle entre l'Espagne et la France ont visiblement compliqué les activités des réseaux de trafic de résine de cannabis. Ainsi, les saisies de cannabis sur le marché français ont chuté de près de 50 % en mars et en avril 2020 (5,6 tonnes) par rapport à la même période de l'année précédente (11 tonnes) (Voir [Workbook « Marchés et criminalité » 2021](#)).

Par ailleurs, en 2021, les saisies de plants, quoiqu'en baisse, se situent à des niveaux qui restent historiquement élevés avec plus de 100 000 unités. 55 % des saisies sont intervenues dans les territoires d'outre-mer, la Polynésie se situant au premier rang devant la Nouvelle-Calédonie et la Réunion. En métropole c'est le département du Nord, où une cannabis culture industrielle est en plein essor, qui compte le plus de saisies de plants. La culture est dynamique dans le sud-ouest et le sud-est de la France notamment dans les départements abritant les grandes métropoles de Bordeaux, Toulouse, Montpellier ou encore Marseille où la demande est forte. En 2021, le nombre de sites de cannabis culture démantelés a augmenté par rapport à 2020 passant de 3 148 à 3 236 dont 70 % relèvent de la production *indoor* (OFAST 2022b).

Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années et une croissance de l'offre plus récente, est très dynamique. En 2020, les mesures de confinement ont affecté le fonctionnement du marché, avec l'interdiction des événements festifs, la suspension des lignes aériennes avec la Guyane et la fermeture des frontières avec la Belgique (rendant plus difficile pour les filières trafiquantes de s'approvisionner aux Pays-Bas où se situe le principal marché de gros de la cocaïne en Europe occidentale).

En 2021, après trois années consécutives de baisse (13 tonnes en 2020 contre 15,7 tonnes en 2019 et 16,4 en 2018), les saisies de cocaïne ont atteint un record historique avec 26,5 tonnes (OFAST 2022a). Ce niveau se situe très au-dessus du niveau moyen observé entre 2011 et 2020 soit plus de 11 tonnes. En 2018, les saisies de crack ont atteint avec plus de 20 kg un de leurs plus hauts niveaux. Le trafic de ce produit est localisé pour l'essentiel à Paris et dans la région parisienne. Il est apparu à la fin des années 1980 et a perduré depuis. Une de ses caractéristiques est la continuité des acteurs qui sont au cœur de ce commerce et une hégémonie des réseaux issues du Sénégal. Sans véritable hiérarchie connue, de très petite taille, peu violents, ils exercent un quasi-monopole sur l'offre de crack dans Paris intramuros. La cocaïne qui alimente ces réseaux proviendrait majoritairement d'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire de mules empruntant le vecteur aérien commercial. Émergerait aussi une filière d'approvisionnement en provenance de la Guyane (Cadet-Taïrou *et al.* 2021).

Le second acteur significatif du trafic en Île-de-France relève des réseaux de cités, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis. Si la revente de crack, au regard de la résine de cannabis ou de la cocaïne, y est encore marginale, il est probable qu'elle progresse à l'avenir étant donnée la forte croissance des usages de cocaïne basée depuis dix ans et notamment dans un public plus inséré socialement.

Héroïne

Le marché de l'héroïne, si l'on se réfère à la proportion des usagers dans l'année dans la population des 18-64 ans, est beaucoup plus restreint que celui de la cocaïne (0,2 % pour l'héroïne vs 1,6 % pour la cocaïne) (Spilka *et al.* 2018). Il est toutefois l'un des plus importants d'Europe occidentale. En matière de disponibilité, l'OFAST notait une progression de la présence d'héroïne sur le territoire ces dernières années tout en soulignant les grandes disparités régionales en la matière. Depuis 2018, la métropole lilloise connaît une aggravation des phénomènes de trafic et tend à devenir un pôle national de revente de l'héroïne en gros pour les filières françaises.

Se référer au [Workbook « Marchés et criminalité » 2021](#) pour l'impact de la crise du covid-19 sur le marché. La forte reprise du marché à la fin du premier confinement, exprimé par un

décuplement des saisies entre mai et novembre, a permis d'enregistrer en 2020 le plus haut niveau de saisies jamais enregistrées en France soit 1,1 tonne. Une reprise confirmée en 2021 avec 1,3 tonne saisie, un niveau record. La pureté moyenne du produit, mesurée par les échantillons analysés par le Service national de police scientifique en 2020, est la plus élevée depuis 10 ans. Elle a diminué en 2021, tout en restant à un niveau bien plus élevé qu'au début de la décennie.

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l'espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés a fait un retour prononcé dans l'espace festif, qu'il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d'une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D).

En outre, l'offre s'est organisée grâce à des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. Le niveau élevé des saisies de comprimés d'ecstasy en 2021 (voir tableau 2) atteste bien du dynamisme de ce marché dont la forte demande maintient le prix du comprimé à un niveau élevé (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché hexagonal français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme. En revanche, un marché de la méthamphétamine se développe depuis une dizaine d'années en Polynésie française, voir ci-dessous la section T4.2 (Simon and Valiergue 2022a).

Le dispositif SINTES a collecté en 2021 8 échantillons de méthamphétamine avec des teneurs très élevées (moyenne à 88,6 % et médiane à 92,5 %, étendue interquartile : [81,75 – 98.6]. Parmi les 8 collectes, une a été achetée sur le darknet.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Le nombre d'identifications de nouvelles molécules est stable entre 2019 et 2020, alors qu'il était en diminution drastique depuis 2014, année de son maximum (57 identifications contre 16 en 2018). Ainsi, 23 nouvelles molécules ont été identifiées en 2020 (25 en 2019), avec une sur-représentation classique des cathinones, des cannabinoïdes et des NPS hallucinogènes (indolalkylamines, arylxyclohexylamines, autres...). 32 NPS ont été identifiés en France en 2021. Comme pour l'année précédente, l'augmentation est portée par la diversification des cannabinoïdes de synthèse disponible et des NPS hallucinogènes. À noter l'identification en France de 5 nouveaux opioïdes synthétiques de la famille des benzimidazoles, étant à fort risque d'intoxication de par leur puissance.

Si en termes de volumes, que ce soit en kilos, en litre ou en unités, les produits les plus importants restent la DMT, la kétamine, le GHB, le 2C-B, la 3-MMC et le JWH-210 (produit dont la récurrence de visibilité depuis 4 ans est d'autant plus remarquable, qu'il n'est pas mis en évidence par la suite sur le territoire) ; le classement usuel est fortement modifié par les substances médicamenteuses notamment, comme la gabapentine, le prégabaline, etc. (Voir la section T3 « New developments » du [Workbook « Marchés et criminalité » 2021](#)).

Tableau 2 : Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2017 et 2021 et évolution 2020/2021 (en %)

Drogues saisies	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021 (%)
Cannabis : résine	67 359	85 354	74 340	50 248	72 400	+ 44
Cannabis : herbe	20 220	29 800	29 952	46 277	39 500	- 14,6
Cannabis : pieds	137 074	138 561	183 034	115 365	101 771	- 11,8
Héroïne	658	1 100	1 073	1 132	1 300	+ 15
Cocaïne	17 500	16 400	15 761	13 145	26 500	+ 101,5
Crack	nd	20	nd	nd	nd	
Amphétamines	238	208	nd	706	226	- 68
Méthamphétamines	122	126	nd	nd		
Ecstasy (comprimés)	1 130 839	nd	1 699 848	1 227 876	1 454 085	+ 18,4
LSD (buvards)	794	2 979	nd	nd	nd	nd
Kétamine	277	249	nd	nd	nd	nd

Source : OSIRIS (OFAST)

nd : non disponible

Tableau 3 : Évolution des prix médians de détail depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OFAST**			
	2000***	2017	2018	2019	2018	2019	2020	2021
Héroïne	76	40	40	40	35	30	33	30
Cocaïne	108	78	71,5	70	70	67	66	65
Ecstasy (comprimés)	19	10	10	10	10	10	10	10
Résine de cannabis	nd	5,5	6	6,5	7	8	8	8
Herbe de cannabis	nd	10	9,5	9,5	10	9	10	10
Amphétamines	19	15	12	15	15	15	15	12,5
LSD (buvard)	8,5	10	nd	nd	10	10	10	nd

Source : * Données ethnographiques TREND / ** Baromètre prix OFAST / *** Les prix affichés pour l'année 2000 ont été convertis en euros constants (2017) / nd : non disponible

T2.2. **Optional.** Please comment on the possible explanations of long-term trends and short-term trends in any other drug market data that you consider important.

La diffusion d'e-liquides contenant des cannabinoïdes de synthèse, décrite dans de précédents rapports (voir T.2.2 du [Workbook « Marchés et criminalité » 2020](#) ainsi que le [Workbook « Usages » 2021](#)), se poursuit depuis 2018, pour concerner maintenant le sud du pays. Elle se fait davantage à bas bruit, perceptible à travers des affaires policières ou des collectes SINTES, plutôt que, comme c'était le cas précédemment, par les agences locales de santé.

En 2021, le dispositif SINTES a réalisé la collecte de 21 liquides de vapotage. Après analyse, des cannabinoïdes de synthèse ont été identifiés dans la totalité des échantillons analysés (n = 21). Comme les échantillons de cannabis adultéré (résines et herbe), le MDMB-4en-PINACA est le cannabinoïde de synthèse le plus fréquemment retrouvé dans collectes de e-liquides (n = 11, soit 52 %). Il s'agissait principalement de tromperies par rapport au produit annoncé en tant que CBD.

Depuis 2021 on note la recrudescence des collectes de *Buddha Blues* ou *Pète-ton-crâne*, qui occasionne des dommages chez des élèves en établissements scolaires. Après analyse des cannabinoïdes de synthèse sont fréquemment identifiés, mais ils s'accompagnent parfois de nouvelles benzodiazépines comme le clonazepam. Une sensibilisation des professionnels de santé du milieu scolaire et des dispositifs de veille active ainsi que les parutions d'article autour de ce phénomène permettent d'augmenter la détection d'effets indésirables associés à ce type de produits, occasionnant des effets indésirables graves.

Le département français de Mayotte situé dans l'Océan indien se caractérise lui aussi avec une pratique particulière de consommation des cannabinoïdes de synthèse (Cadet-Tairou and Gandilhon 2018). Depuis 2011, en effet, un nouveau produit dénommé localement la « chimique » (mélange de cannabinoïdes de synthèse, de tabac et d'alcool) a fait une apparition sur le marché de rue et touche massivement des hommes jeunes et précaires. Dans un contexte où Mayotte était plutôt épargnée par les réseaux criminels traditionnels du fait d'un positionnement géographique à l'écart des grandes routes de trafic, Internet a permis de pallier cet isolement.

Depuis 2021, le dispositif SINTES collecte des échantillons de *chimique* à la Réunion. 9 échantillons ont été collectés, avec comme cannabinoïde identifié l'ADB-BUTINCA (n = 8) et le MDMB-4en-PINACA (n = 1).

Suite à l'interdiction aux Pays-Bas de la 3-MMC le 28 octobre 2021, il est observé via les collectes SINTES un phénomène de remplacement de celle-ci par d'autres cathinones principalement la 3-CMC et la 4-MMC. Ce remplacement est souvent effectué à l'insu de l'acheteur sur les sites internet de revente, mais une minorité d'utilisateurs plus avertis achète néanmoins en connaissance de cause. Ce transfert a pour conséquence l'augmentation du nombre de tromperie en lien avec des collectes de 3-MMC présumée et également la survenue d'effets inattendus et indésirables associés.

T2.3. Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data:

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.4. **Optional.** Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2020, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France métropolitaine est passé de près de 138 000 à près de 190 000. Après une décroissance entre 2014 et 2020, elles connaissent une nouvelle hausse en 2021, en partie due à l'entrée en vigueur de l'amende forfaitaire délictuelle (voir T. 3.1), qui

représente près de 103 000 mis en cause par les services de police et gendarmerie en 2021 (voir Workbook « cadre légal » 2022).

- T2.5. Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here. If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

- T3.1. Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

En 2020, le marché des drogues illicites en France avait connu des évolutions contrastées du fait des mesures prises par l'État et l'Union européenne pour contenir l'épidémie de Covid-19. L'impact le plus visible a eu lieu pendant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 pendant lequel les saisies des principaux produits stupéfiants (résine, herbe, cocaïne, héroïne) ont fortement chuté par rapport au mois de mars-avril 2019 (OFAST 2020). Dans un bilan publié le 15 juin 2020, l'OFAST estimait sur la base d'indicateurs quantitatifs (saisies, interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants) et qualitatifs (estimations régionales) que les activités liées aux trafics avaient chuté environ de 30 à 40 % (OFAST 2021). En 2021, il semble que le marché ait retrouvé une forte dynamique au vu des saisies record de cocaïne et d'héroïne et très élevées de cannabis (herbe et résine) réalisées par la police, la gendarmerie et les douanes sur le territoire national.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par le démantèlement dans la région montpelliéraine d'un « laboratoire » artisanal (*kitchen lab*) de drogues de synthèse (MDMA, 3MMC, méthamphétamine, alpha-ph, etc.) animé par un individu écoulant sa production via le *darknet* et dans des milieux sociaux insérés. Ce phénomène reste exceptionnel en France.

T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

- T4.1. **Optional.** Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.

Depuis l'année 2020, le dispositif TREND fait état de la visibilité croissante de la 3-MMC lors de soirées festives en clubs et discothèques (à Paris, Bordeaux, Marseille ou Lyon par exemple). Consommée en sniff ou en ingestion, cette cathinone de synthèse aux effets à la fois euphorisants et empathogènes est perçue par les usagers comme combinant les effets de la cocaïne et de la MDMA/ecstasy pour un prix au gramme (de 20 à 40 euros) moins élevé que ceux des substances susmentionnées. Les usages de 3-MMC étaient jusqu'alors presque exclusivement observés parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH). Sa diffusion serait favorisée par sa présence accrue dans la palette des produits disponibles (résine, herbe de cannabis, cocaïne, MDMA, kétamine,

etc.) dans le cadre des reventes à domicile. A l'instar du GHB-GBL en 2018, cette diffusion au sein d'autres groupes s'effectue lors de soirées rassemblant des HSH familiers du produit et d'autres usagers de drogues qui vont l'expérimenter (Gérome 2021).

T4.2. *Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.*

L'usage de méthamphétamine semble marginal en France. Les observations qualitatives réalisées depuis plus de 20 ans par le dispositif TREND font état de consommations dans des cercles d'initiés intervenant particulièrement dans le cadre du *chemsex* et une présence dans l'offre de certaines plateformes numériques ciblant ce public. Il existe aussi des usages dans la communauté asiatique issue notamment de Thaïlande ou des Philippines, en particulier dans la région parisienne, rapportée par les services en charge de l'application de la loi, mais le phénomène reste mal connu. Dans ce paysage, la Polynésie française semble faire exception.

Ce territoire d'outre-mer, située en Océanie, connaît depuis une vingtaine d'années un développement de l'usage de cette substance, notamment chez les adolescents (13-17 ans) dont une enquête menée en 2016 montrait que plus de 3,3 % d'entre eux avaient expérimenté la méthamphétamine. Les enquêtes qualitatives, en l'absence de données épidémiologiques relatives aux consommations dans la population adulte, montrent que le profil-type de l'utilisateur est un homme âgé de 25-30 ans (Simon and Valiergue 2021).

Au commencement du phénomène, l'usage ne concernait plutôt, compte tenu du prix élevé de la substance, que des couches aisées de la population, puis a entamé un processus de diffusion dans des couches plus modestes de la population. Ce processus a été nourri par la constitution d'une offre locale de plus en plus structurée qui s'approvisionne essentiellement aux Etats-Unis dans le cadre d'un trafic de mules, transportant le produit dans leurs bagages ou *in corpore*, empruntant la ligne aérienne reliant Papeete et Los Angeles. Le décalage entre le prix d'achat aux Etats-Unis, entre 10 et 50 dollars le gramme, et le prix de la revente au détail sur le marché de détail polynésien, 80 euros en moyenne pour 0,04 g (2 000 euros le gramme), assurerait aux trafiquants des marges importantes et contribuerait au développement du phénomène dans un territoire marqué par ailleurs par un taux de pauvreté important. De fait, les statistiques en matière d'interpellations montrent que la majeure partie des personnes arrêtées pour trafic appartiennent aux catégories populaires (employés, ouvriers, chômeurs).

Les services de l'application de la loi évoquent toutefois une professionnalisation de l'offre comme le montrent à la fois la diversification des vecteurs du trafic (porte-containers), le démantèlement de laboratoires locaux et les problématiques liées au blanchiment d'argent engendré par le trafic. Le développement du marché et les nuisances qu'il implique en termes de santé publique et de stabilité sociale des territoires polynésiens favorisent une prise de conscience des pouvoirs publics en Polynésie sur la nécessité de prendre en considération le phénomène dans un contexte où des fractions importantes de la population se mobilisent.

Du 11 au 13 mai 2022, l'attachée de sécurité de l'Ambassade de France aux Etats-Unis, en collaboration avec le conseiller douanier, ont organisé, grâce au fonds de concours drogues de la MILDECA, un séminaire consacré aux sources et aux routes des drogues de synthèse dans le Pacifique sud. Les échanges ont principalement été consacrés à la métamphétamine ou « ice », désormais principale drogue interceptée dans le monde avec une quantité saisie qui a triplé entre 2013 et 2019 passant de 100 à 325 tonnes (UNODC 2021). La Polynésie française est particulièrement touchée par la menace constituée par ce produit, tant sur le plan sanitaire que sécuritaire, avec plus de 10 000 consommateurs pour 276 000 habitants.

Organisé à Los Angeles en présence de Mme la Consule générale de France et du Président de la MILDECA, ce séminaire a permis de réunir des policiers, magistrats et douaniers français (de l'hexagone mais aussi de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie) mais également des représentants des services de sécurité australiens, néo-zélandais et américains, ainsi qu'un analyste mexicain. Il doit permettre de mettre en place un groupe de contacts informels pour partager des informations et des bonnes pratiques sur les trafics d'Ice, notamment, dans le Pacifique Sud.

L'OFDT, pour sa part, a consacré un numéro spécial sur la question dans sa publication *Drogues, enjeux internationaux* réalisé à partir d'une enquête de terrain menée par deux post-doctorantes dans le cadre d'un partenariat entre la Maison des sciences de l'homme du Pacifique et le ministère de la Santé polynésien (Simon and Valiergue 2022b).

T5. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

T5.1. Please list notable sources for the information provided above.

Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2015). *Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015)* [Psychoactive substance use in France: recent trends (2014-2015)]. *Tendances*. OFDT (105). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxacvc.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efaacvc.pdf> [accessed 22/07/2022].

Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2018). *L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative*. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-d-etudes/rapports-detudes-ofdt-parus-en-2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/> [accessed 26/07/2022].

Cadet-Taïrou, A., Jauffret-Roustide, M., Gandilhon, M., Dambélé, S. and Jangal, C. (2021). *Synthèse des principaux résultats de l'étude Crack en Île-de-France. Note de résultats d'enquête 2021-03*. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxac2b1.pdf> [accessed 26/07/2022].

Detrez, V. (2020). *Circulation d'herbe de cannabis adultérée avec des cannabinoïdes de synthèse. Note SINTES du 19 octobre 2020, mise à jour le 05/02/2021*. OFDT, Paris. Available: https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_19102020_Cannabis.pdf [accessed 22/07/2022].

DGDDI (2022). *Bilan annuel de la douane 2021*. Direction générale des douanes et droits indirects, Montreuil. Available: <https://www.douane.gouv.fr/actualites/presentation-des-resultats-2021-de-la-douane> [accessed 26/07/2022].

EMCDDA (2020). *Low-THC cannabis products in Europe*. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: https://www.emcdda.europa.eu/publications/ad-hoc-publication/low-thc-cannabis-products-europe_en [accessed 26/07/2022].

Europol (2017). *How illegal drugs sustain organised crime in the EU*. Available: <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/how-illegal-drugs-sustain-organised-crime-in-eu> [accessed 26/07/2022].

Gandilhon, M. (2014a). *Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites*. *Drogues, enjeux internationaux*. OFDT (7). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmqub.pdf> [accessed 26/07/2022].

- Gandilhon, M. (2014b). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne. Note 2014-9. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxmqg6b.pdf> [accessed 26/07/2022].
- Gandilhon, M. and Cadet-Taïrou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgvc.pdf> [accessed 26/07/2022].
- Gandilhon, M. (2016). Les jeunes dans les trafics de drogues illicites. In: Beck, F. (Ed.), Jeunes et addictions. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (9). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgw7.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdmgw7.pdf> [accessed 26/07/2022].
- Gandilhon, M., Spilka, S. and Masson, C. (2019). Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmgz7.pdf> [accessed 22/07/2022].
- Gérome, C. (2021). Usages et usagers de drogues en contexte de crise sanitaire. Tendances. OFDT (147). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcg2bc.pdf> [accessed 26/07/2022].
- INHES and MILDT (2009). La culture illicite du cannabis en France. INHES, Paris.
- Insee (2018). La prise en compte des stupéfiants dans les comptes nationaux en base 2014. Institut national de la statistique et des études économiques, Paris. Available: https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Stup%C3%A9fiants_base_2014.pdf [accessed 10/08/2022].
- Le Nézet, O., Philippon, A., Lahaie, E. and Andler, R. (2021). Les niveaux d'usage de cannabis en France en 2020. Premiers résultats du Baromètre santé de Santé publique France 2020 relatifs à l'usage de cannabis en population adulte. Note 2021-06. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxoln2ba.pdf> [accessed 22/07/2022].
- Ministère de l'Intérieur and Police nationale (2022). Prix des stupéfiants en France en 2021.
- Obradovic, I. (2020). Drogues et addictions dans les Outre-mer. État des lieux et problématiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxio2a6.pdf> [accessed 26/07/2022].
- OCRTIS (2019). Prix et disponibilité des stupéfiants en France : tendances 2018. Note DEASRI. (04/2019 du 9 avril 2019).
- OFAST (2020). L'impact du Covid-19 sur les trafics de stupéfiants. Note n° 2020-01. Pôle stratégie du 15 juin 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFAST (2021). Saisies de stupéfiants en France en 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFAST (2022a). Saisies de cocaïne en France en 2021. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFAST (2022b). La France, pays producteur d'herbe de cannabis. Note n° 3. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFDT (2019). Drogues, chiffres clés (8^e édition) [Drugs, Key Data 2019]. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/drogues-chiffres-cles/drogues-chiffres-cles-8eme-edition-2019/> [accessed 22/07/2022].

Premier ministre (2022). Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants. Dossier de presse du 02/03/2022. Available: <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/12725-dossier-de-presse-comite-interministeriel-contre-les-stupefiants> [accessed 21/07/2022].

Simon, A. and Valiergue, A. (2021). Projet ICEDRUG. L'ice (méthamphétamine) en Polynésie française : une enquête de terrain sur le trafic, la consommation et les politiques publiques. Rapport final. Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (Université de la Polynésie française), rapport remis au Ministère de la Santé en charge de la prévention de la Polynésie française, Papeete. Available: <http://www.mshp.upf.pf/sites/default/files/2021-08/Rapport%20-%20I%27ice%20en%20Polyn%C3%A9sie%20fran%C3%A7aise-%20version%20finale.pdf> [accessed 26/07/2022].

Simon, A. and Valiergue, A. (2022a). La méthamphétamine en Polynésie française. Du problème social au problème public. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (15). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxas2c6.pdf> [accessed 28/07/2022].

Simon, A. and Valiergue, A. (2022b). La méthamphétamine en Polynésie française : du problème social au problème public. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (15). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxas2c6.pdf> [accessed 26/07/2022].

SNPS (2022). Application Stups© : bilan 2021. Ministère de l'Intérieur, Service national de police scientifique, Paris.

Spilka, S., Richard, J.-B., Le Nézet, O., Janssen, E., Brissot, A., Philippon, A. *et al.* (2018). Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017 [Levels of illicit drug use in France in 2017]. Tendances. OFDT (128). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxssyb.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/index.php?cID=344> [accessed 26/07/2022].

Spilka, S. and Legleye, S. (2020). Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense [Cannabis sales revenue in France. A new direct estimate by expenditure]. Tendances. OFDT (137). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2a3.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efass2a3.pdf> [accessed 26/07/2022].

UNODC (2021). World drug report 2021. United Nations, New York. Available: <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/wdr2021.html> [accessed 26/07/2022].

UNODC (2022). World drug report 2022. United Nations, New York. Available: <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/world-drug-report-2022.html> [accessed 26/07/2022].

Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épice de trafic régional et mondial de cocaïne. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (6). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxdwtc.pdf> [accessed 26/07/2022].

Weinberger, D., Gandilhon, M., Shah, J. and Lalam, N. (2019) Illegal cannabis cultivation in Europe: new developments. EchoGéo (48), 10.4000/echogeo.17704.

Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office antistupéfiants (OFAST). Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.

En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-traffic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des

douanes (SCL) et le Service national de police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services d'application de la loi constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France.

Le Service national de police scientifique (SNPS) ainsi que l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) sont les principaux organismes qui prodiguent les informations sur 'les teneurs en principe actif des principales substances circulant sur le territoire français. Les données recueillies par le SNPS et l'IRCGN sont regroupées dans le logiciel STUPS® (Système de Traitement Uniformisé des Produits Stupéfiants). Outil d'information et de prévention, STUPS® fournit non seulement des éléments aux enquêteurs et aux magistrats mais également aux services sanitaires tels que l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT), notamment en cas de découverte d'un nouveau produit ou d'un dosage élevé.

Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2. Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- Une enquête périodique de l'OFAST, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- Le réseau TREND, sur la base d'entretien et d'observation avec les usagers de drogues, les intervenants des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix courant au détail ainsi qu'une que le prix le plus bas et le prix plus élevé observés sont rapportés.

Base nationale STUPS®

Service national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS® (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Casier judiciaire national

Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Les données issues du Casier judiciaire national permettent de décrire les infractions sanctionnées, les procédures de jugement, les diversités de réponses apportées par les juridictions (condamnations prononcées, mais aussi alternatives aux poursuites, compositions pénales, non-lieu, etc...), la nature et le quantum des peines, ainsi que le

profil socio-démographique des condamnés depuis 1984 (année de l'automatisation du Casier). Le Casier judiciaire s'appuie sur une nomenclature détaillée, regroupant une trentaine de qualifications d'infractions agrégées en 7 classes distinctes des catégories policières (concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)) : usage, détention-acquisition, trafic, transport, offre et cession, aide à l'usage d'autrui, autres ILS. Depuis 2017, le système d'exploitation du Casier judiciaire national et de comptabilisation des données est en cours de révision dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques concernant les condamnations. Cette révision porte sur la détermination de l'infraction principale (un condamné peut faire l'objet de plusieurs condamnations), base sur laquelle les statistiques sont effectuées. Le ministère de la Justice propose une révision de leurs données depuis 1995 sur cette nouvelle base.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'utilisateur sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau *via* des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- Des outils qualitatifs de recueil continu en milieu urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- Des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- Des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- Des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- Des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.